

Le Fonds Européen de Développement Régional et la Région wallonne investissent dans votre avenir



Open The Source *Quand valoriser en Open Source ?*

(Charleroi, le 25 novembre 2009)

Robert VISEUR



www.cetic.be

Your connection to ICT research

- Ir. Robert VISEUR
- Ingénieur de recherche senior au CETIC (www.cetic.be)
 - Spécialités: Open Source, moteurs de recherche.
- Assistant dans le service d'Economie et de Management de l'Innovation de la Faculté Polytechnique de Mons (mi.fpms.ac.be), UMon
 - Spécialités: management de l'innovation, Open Source, ebusiness.

- But de l'atelier = poser le problème de la valorisation des logiciels, notamment sous la forme d'un logiciel libre.
 - Le but n'est pas de faire un exposé pro-logiciel libre ;-).
 - Donc, je parlerai "librement" de logiciel libre, de logiciel hybride, de logiciel propriétaire... et de brevets logiciels!
- J'alternerai avec Monsieur Bruno Cornec (HP) et Madame Joëlle van Malderen (Pronovem).
- Les questions sont les bienvenues!
- Cfr. F. Elie pour un exposé sur les modèles d'affaires.

La parole est à...

- Bruno Cornec (présentation personnelle).
- Joëlle van Malderen (présentation personnelle).

Qu'est-ce qu'un logiciel libre (ou Open Source)? (1/2)

- Le logiciel libre est défini par quatre libertés:
 - liberté 0 = liberté d'exécuter le programme,
 - liberté 1 = liberté d'étudier le fonctionnement du programme,
 - liberté 2 = liberté de redistribuer des copies,
 - liberté 3 = liberté d'améliorer le programme et d'en publier les améliorations.
- Accès au code source = condition nécessaire mais non suffisante!

Qu'est-ce qu'un logiciel libre (ou Open Source)? (2/2)

- Globalement, un logiciel libre est Open Source, et vice versa.
 - Les différences sont surtout culturelles (éthique vs management).
 - Les licences sont globalement les mêmes (cfr. OSI et FSF).
- Si une des 4 libertés est manquante: ce n'est pas un logiciel libre!
 - > voir les licences hybrides, communautaires,...

Logiciel libre et idéologie (1 / 3)

- La FSF promeut les valeurs éthiques de partage et d'entraide entre utilisateurs...
- A contrario, l'OSI se centre sur l'efficacité économique du modèle de développement.

Logiciel libre et idéologie (2/3)

- Dans le monde de la recherche:
 - il y a une tradition de publication et de confrontation aux pairs,
 - de nombreux chercheurs sont attachés au logiciel libre car...
 - l'université a un rôle de contribution au savoir, au bien commun,
 - il y a une tradition universitaire en matière de logiciel libre (Berkeley, MIT,...).

Logiciel libre et idéologie (3/3)

- Donc: cohérence culturelle à faire du logiciel libre à l'université...
 - Ce qui ne veut dire qu'il ne doit pas y avoir de processus de publication (cfr. Bruno Cornec)!
- A voir aussi:
 - Open Access Science (<http://shrl.be/00004z>),
 - culture libre (<http://shrl.be/000050>),
 - Open Innovation (<http://shrl.be/000051>),
 - ...

La parole est à...

- Bruno Cornec (thème: *corporate governance*).

Contrôle vs Diffusion (1/2)

- Plusieurs stratégies de valorisation^(*) dans les NTIC:
 - la stratégie propriétaire,
 - la stratégie de rente,
 - la stratégie de flexibilité,
 - la stratégie de partage,
 - la stratégie Open Source.
- > diffusion de plus en plus large, contrôle de plus en plus faible.

(*) Demil B. & Lecocq X., Comment exploiter brevets et marques ?; L'Expansion Management Review, juin 2003, p88-95.

Contrôle vs Diffusion (2/2)

- **Avantage (Open Source):**
 - diffusion large et rapide du standard ou de la marque,
 - amélioration continue de la technologie par les coopétiteurs.
- **Inconvénient (Open Source):**
 - contrôle limité sur les développements de la technologie,
 - disparition de sources de différenciation.

- Indépendamment de toute considération idéologique, l'opportunité de créer un écosystème d'affaires est la principale motivation à libérer un logiciel. En pratique:
 - Une technologie est développée par un développeur, une entreprise, une administration;
 - Le code source est mis à disposition sur une plateforme outillée (= forge; cfr. C. Valayer),
 - Des contributeurs (autres développeurs, des concurrents = coopération, autres administrations = mutualisation) apparaissent ou sont « recrutés »,
 - Des entreprises de services et/ou d'édition viennent proposer leurs services sur la technologie partagée.

- Exemples: CommunesPlone, OpenErp,...
- Des gains existent en terme de développement de l'image de marque, de partage des coûts de développement et de richesse technologique des développements.
- L'enjeu principal est de capter ces externalités (= problème de gestion)!
- De la même manière, on peut également créer des écosystèmes « de recherche »...

« Il est aisé de mourir pauvre et propriétaire... »

Dans quel cas passer en propriétaire / en libre? (1/2)

- Propriétaire:
 - Le logiciel est très fortement différencié.
 - Des opportunités claires d'octroi de licences existent.
 - Les gains prévisibles en terme d'externalités ou d'image sont faibles.
 - Le projet n'est pas adapté à une libération (ex.: la qualité du code source laisse à désirer).

Dans quel cas passer en propriétaire / en libre? (2/2)

- Libre:
 - Fort potentiel en terme d'externalités (dynamique communautaire).
 - Gains indirects plus importants par diffusion d'un standard (ex.: Eclipse).
 - Le marché est au main d'un éditeur puissant (inutilité d'une attaque frontale) et il n'y a pas encore d'alternative libre (ex.: OpenOffice.org).
 - L'utilisation d'une licence libre peut simplifier des questions épineuses de propriété (entre partenaires).
 - La valorisation du projet est indéterminée.

Il existe des solutions médianes

- Pour se lier à d'autres technologies, il existe les standards ouverts (ex.: ODF).
- Pour favoriser l'extensibilité, il existe les interfaces de programmation, ou API (ex.: OpenOffice.org UNO).
- Pour garder le contrôle du produit, il existe les licences hybrides ou communautaires (ex.: SCSL, Jahia).

Licences libres et licences « commerciales »

- Une licence libre est basée sur le droit d'auteur...
- Donc, un logiciel libre reste la propriété de ses développeurs.
 - > Possibilité d'un système de double licence.
 - > Nécessite un contrat de contributeur (ex.: Accord de Contributeur Sun, SCA; cfr. <http://shrl.be/00004y>).
- Exemples: MySQL, Trolltech (Qt), Exo,...
- > Les deux modèles ne sont pas totalement incompatibles.

Cfr. P. Laurent pour un exposé sur les licences libres.

La parole est à...

- Joelle van Malderen (thème: licences commerciales).
- Bruno Cornec (thème: multiplication des licences Open Source).

Brevets logiciels (1/2)

- Pas de cadre légal en Europe pour le brevet logiciel (en tant que tel), malgré un lobbying intensif...
- Exception: logiciel embarqué (par ex.: dans un processus industriel => effet technique).
- Par contre: cadre légal aux Etats-Unis et au Japon (avec de nombreuses dérives).

- Intérêt?
 - caractère souvent itératif et cumulatif de l'innovation logicielle,
 - peu adapté à la nature du logiciel (algorithme = raisonnement mathématique: <http://shrl.be/00004w>),
 - durée de protection sans rapport avec la durée de vie du produit,
 - coût de dépôt, de veille, de défense;
 - problème pratique de l'état de l'art,
 - ...

- Intérêt pratique?
 - Eventuellement à fin défensive (cfr. Red Hat et l'Open Invention Network: <http://shrl.be/00004t> ; OSDL Patent Commons Project: <http://shrl.be/00004u>)...
 - Adapté à l'international pour des projets très fortement innovants (ex.: codec; cfr. J. van Malderen) ???

- Si vous y tenez vraiment...
 - Prise en compte dans certaines licences de logiciels libres (ex.: licence automatique sur GPL v3: <http://shrl.be/00004v>).
 - Donc, pas d'incompatibilité absolue...
 - Attention cependant aux modalités de publication (état de l'art).

La parole est à...

- Joelle van Malderen (thème: brevets logiciels).

- Merci pour votre attention!
- Des questions?



Merci pour votre attention

Contact: Robert VISEUR (robert.viseur@cetic.be)

